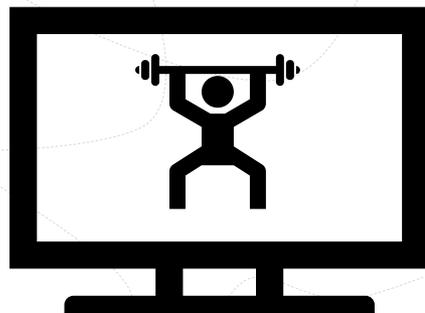




# Le sport en ligne pour les dirigeant.e.s associatif.ve.s



Fédération sportive de

la **ligue** de  
**l'enseignement**

un avenir par l'éducation populaire

## Quelles solutions s'offrent à moi en période de confinement ?

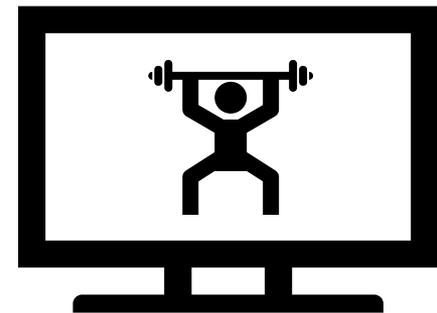
- Scénario 1 : j'ai les ressources nécessaires pour dispenser du sport en ligne (live ou enregistré)

### Je fais quoi ?

- Je réunis mes éducateur.rice.s bénévoles et/ou professionnel.le.s pour convenir **d'un planning** répondant au besoin de mes adhérent.e.s
- Je les forme aux **outils numériques** choisis par l'association (Cf.diapo7)
- Je leur transmets la fiche **outil éducateur.rice Ufolep** (Cf.diapo7)
- Je fais une **séance test** avec eux.elles
- Je transmets l'**information** aux adhérent.e.s

#### Le + de ce scénario :

- L'activité est maintenue pour les adhérent.e.s (moins de plaintes à la clé)
- Le club continu de rester visible
- La relation est assurée avec les adhérent.e.s



**Je peux aussi** : organiser des **challenges** ou des **activités conviviales** à distance (loto, live concert, échanges autour de l'activité, diffusion de lectures...)

## Ce que je dois savoir en matière de sport en ligne



A

### La mise en place

La poursuite des activités en ligne doit être **votée** au cours d'un bureau ou comité directeur de l'association.



B

### Assurance

Dans la mesure où l'activité dispensée en ligne est renseignée dans le contrat d'assurance, les licencié.e.s et les éducateur.rice.s **sont couvert.e.s** par la garantie multirisque adhérent.e.s – association\*.

C

### Droit à l'image

Concernant le **droit à l'image**, les adhérent.e.s sont libres d'activer s'ils.elles souhaitent leur caméra lors des séances en live. En cas d'enregistrement, l'éducateur.rice peut l'indiquer aux participant.e.s. Les documents potentiellement signés lors de l'inscription en matière de droit à l'image s'applique aux activités dématérialisées de l'association.

*Si l'activité dispensée n'est pas mentionnée dans votre contrat, rapprochez-vous de votre assurance.*

## Lever les freins de la pratique en ligne

- Que faire si mon éducateur.rice refuse de faire du sport en ligne ?
  - Dès lors que l'activité s'inscrit dans la continuité des activités pratiquées habituellement, vous êtes dans votre droit en tant qu'employeur de lui imposer de dispenser du sport en ligne.
  - Identifiez avec lui.elle les raisons de son refus, proposez lui de se former et de l'accompagner.
- Ne pas sous-estimer l'importance du dialogue et de l'accompagnement avec vos éducateur.rice.s
  - Tout le monde est susceptible de ne pas être à l'aise avec les outils en ligne (même les jeunes!)
  - En cas d'appartement exigu, de difficultés de réseau, ou de manque d'équipements chez vos éducateur.rice.s, dialoguez pour trouver des solutions (prêts, tournage extérieur, partage de connexion etc.)

**Le petit + :** lors de vos prochains recrutements, pensez à rajouter cette compétence à votre fiche de poste (et contrat), et à interroger les potentiel.le.s candidat.e.s à ce sujet.

## Quelles solutions s'offrent à moi en période de confinement ?

- Scénario 2 : je n'ai pas les ressources nécessaires pour dispenser du sport en ligne

### Je fais quoi ?

- Je réunis mes éducateur.rice.s bénévoles et/ou professionnel.le.s pour convenir **d'un plan de maintien** des relations aux adhérent.e.s
- J'organise des **challenges ou des activités conviviales** à distance (loto, live concert, échanges autour de l'activité, diffusion de lectures...)
- Je me renseigne auprès de mon **comité départemental Ufolep** dans l'éventualité où il proposerait lui-même des activités en ligne
- Je transmets l'**information** aux adhérent.e.s

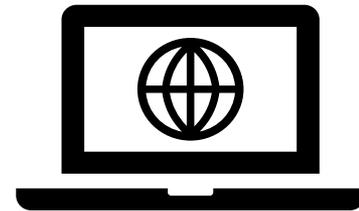
#### Le + de ce scénario :

- Le club continu de rester visible
- La relation perdue avec les adhérent.e.s



## Le sport en ligne sur le long terme

- Vous ne parvenez pas à décrocher de nouveaux créneaux municipaux :
  - Proposez du sport en ligne en complément
  - Par exemple pour votre offre de licence : pour une licence prise, 1 séance de renforcement en ligne offerte par semaine
- Vous souhaitez proposer de l'activité pendant les vacances, ou avant la reprise de la saison mais les équipements ne vous sont pas accessibles
  - Proposez du sport en ligne en complément
- Vous proposez une activité en extérieure, la météo ne permet pas la tenue de toutes les séances
  - Proposez du sport en ligne en remplacement



# Les liens utiles

**La boîte à tutos du sport en ligne  
(utilisateur.rice et administrateur.rice)**



**Le Sport en ligne pour les Édicateur.rice.s Sportif.ve.s**

